



**Syndicat mixte
De la Base de Loisirs
Du circuit du Var**



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

18 FEVRIER 2026

**Syndicat mixte de la Base de Loisirs
du circuit du Var**

www.circuitduvar.com

1 – Obligations légales et objectifs

1.1 Obligations légales du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

Prévu par l'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit permettre d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il se tient dans les 10 semaines précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative.

Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Selon l'article 107 de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, le débat d'orientations budgétaires fait l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi, à savoir :

- ⇒ les orientations budgétaires,
- ⇒ les engagements pluriannuels envisagés,
- ⇒ une présentation de la structure des dépenses,
- ⇒ une présentation de la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération qui donne lieu dorénavant à un vote.

Il sera également mis en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte et transmis à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Il est précisé que ce débat d'orientations budgétaires n'a pas vocation à être aussi précis qu'un budget primitif. Le détail des différents points abordés dans ce débat sera précisé lors de l'adoption du budget primitif 2026 voté au plus tard le 30 avril 2026.

1.2 Description des objectifs

Ce rapport donne lieu à un débat qui permet au comité syndical :

- ⇒ De discuter des orientations qui préfigureront les priorités inscrites aux budgets,
- ⇒ De comprendre le contexte dans lequel évolue le syndicat et les contraintes auxquelles il devra faire face,
- ⇒ D'informer sur la situation financière du syndicat mixte et les perspectives budgétaires,
- ⇒ De débattre de la politique d'équipement et de sa stratégie financière et de développement commercial.

2- Contexte

2.1. Cadre réglementaire

Conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, le Président présente au comité syndical un rapport sur les orientations budgétaires (ROB).

Ce rapport présente notamment les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, la structure et l'évolution des dépenses de personnel, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que l'évolution du financement annuel.

Ce rapport donne lieu à débat. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Cette dernière, ainsi que le ROB sont transmis au représentant de l'Etat, aux collectivités adhérentes et publiés.

2.2. Les statuts du Syndicat mixte

En 2025, une modification des statuts a été adoptée, transformant le syndicat en un syndicat « à la carte » avec trois compétences facultatives clairement identifiées. Il intervient actuellement pour le compte de ses 3 collectivités membres (le Département du Var, la Ville du Luc en Provence et la Ville des Mayons).

Les compétences définies sont les suivantes :

- **L'aménagement, la gestion, le développement et la promotion de la base de plein air et de nature ainsi que la mise en œuvre de la protection de l'espace naturel.**

Il est précisé, qu'au titre de l'aménagement et dans un objectif de préservation des ressources, l'aménagement et l'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant des énergies renouvelables peut être développé sur le site de la base de plein air et de nature.

- **La gestion, l'exploitation, la promotion et le développement du circuit de sports mécaniques, notamment automobile et moto, y compris l'organisation et le développement des événements liés aux activités sportives et mécaniques.**
- **Lancement des études ou des actions qui sont à mener dans un but de promotion du tourisme, de développement des activités et sports de nature.**

Il est important de souligner que 2026 est une année de renouvellement des assemblées municipales. A ce titre, la moitié des membres du comité va être renouvelée au cours de l'exercice. Ce renouvellement des membres, ajouté à la modification des statuts, va nécessiter en 2026 l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement. Au moment de l'adoption du budget, ou au plus tard au mois de juin, il faudra que les membres du comité syndical se soient entendus sur les grandes orientations en matière d'investissement et de fonctionnement.

3– Situation financière du Syndicat

3.1 Une Evolution de la section de fonctionnement impactée par une année de travaux

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles	660 083,70	697 592,72	798 884,12	889 302,80	846 994,32	957 302,85
Recettes réelles	567 371,56	833 645,75	989 877,93	1 073 047,14	1 071 522,13	959 544,69
Remboursement des intérêts	42 916,95	33 173,57	29 427,40	30 793,58	34 738,63	46 746,11
Remboursement capital d'emprunts	139 451,16	102 189,45	92 659,77	80 257,32	151 522,71	77 697,36
Epargne brute	-92 712,14	136 053,03	190 993,81	183 744,34	224 527,81	2 241,84
Epargne de gestion	-49 795,19	169 226,60	220 421,21	214 537,92	264 966,36	48 987,95
Epargne nette	-232 163,30	33 863,58	98 334,04	103 487,02	78 705,02	-75 455,52

Notons qu'en 2025, l'activité a été fortement impactée par les travaux de requalification de la piste qui a impliqué une fermeture de l'équipement pour une durée de 6 semaines en juillet / Août, période habituellement chargée en réservation.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 13,00 % (+ 110 308,53 €) et les recettes réelles de fonctionnement ont diminué de 10 % (-111 977,44 €).

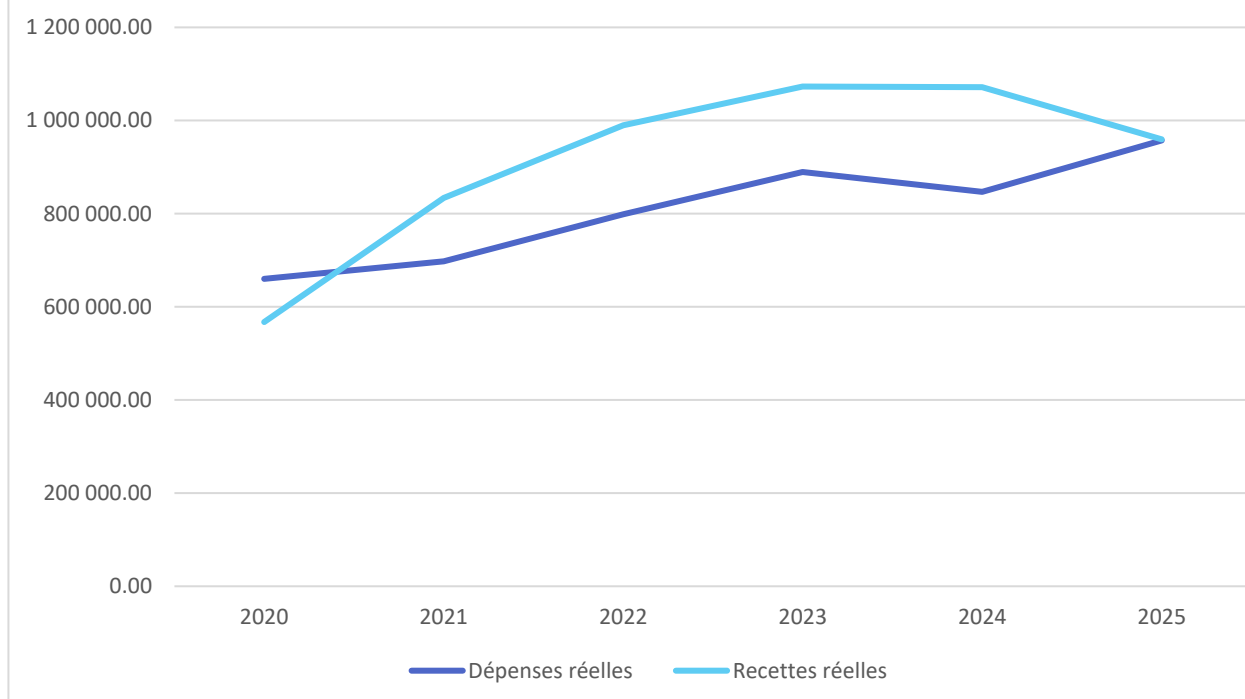
La hausse des dépenses réelles est principalement due à une augmentation des charges de fonctionnement au chapitre 011, pour :

- les dépenses liées aux travaux de mise en sécurité de la piste (hors marché) : rehaussement des rangées de pneus ;
- le montant de l'assurance RC exploitation (+ 90 % en 2025) ;
- le montant de la taxe foncière (77 490 € réglés en 2025 pour solder les impayés années antérieures, contre 19 000 € seulement en 2024).

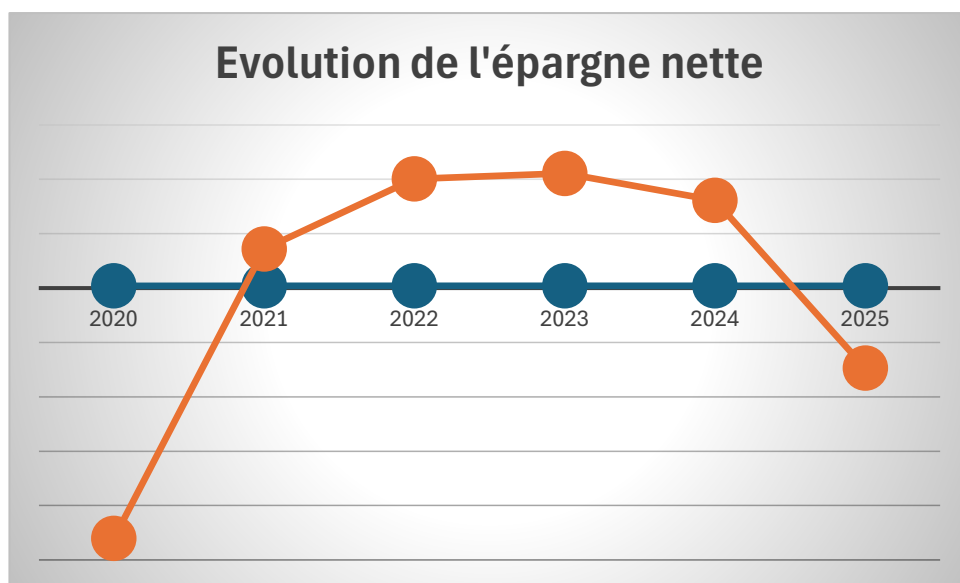
La baisse des recettes s'explique uniquement par la fermeture de l'activité de la piste durant les 6 semaines de travaux de réfection. Cette diminution a été minorée par la vente d'autres prestations.

L'épargne brute a fortement baissée en 2025 ; elle s'établit à 2 241,84 €.

Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement de 2020 à 2025



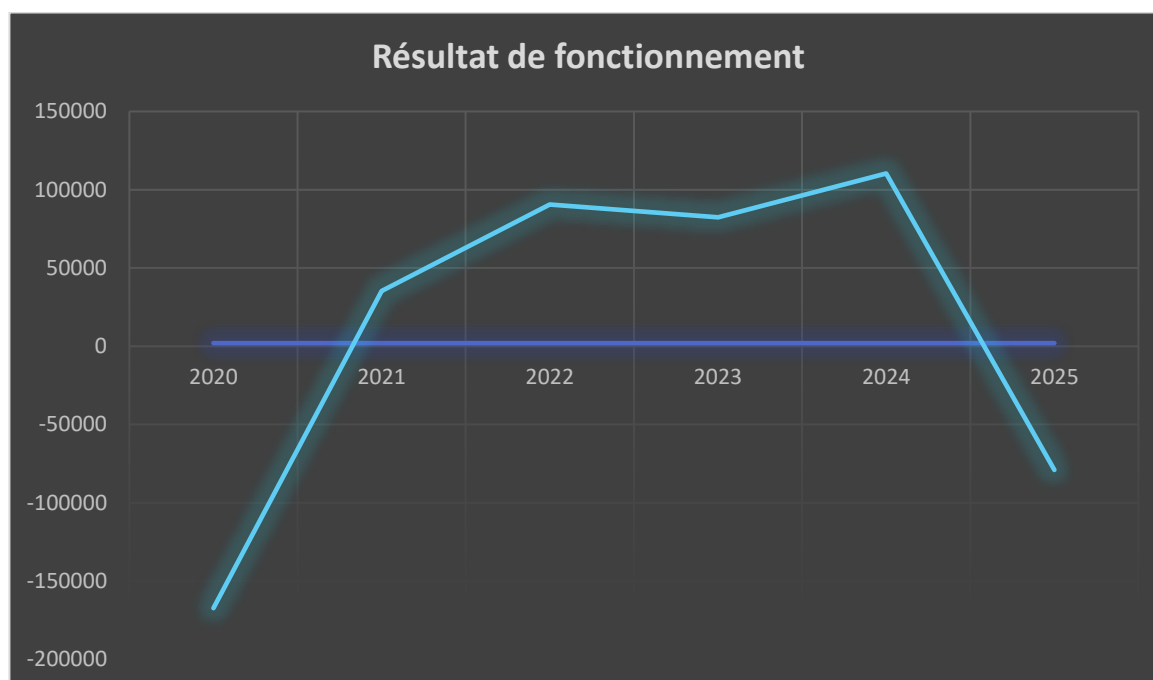
3.2 L'épargne nette impactée elle aussi



L'épargne nette en 2025 est de -75 455.52 € ce qui s'explique par la baisse des recettes due à la fermeture pour travaux et l'augmentation des dépenses réelles. La situation devrait s'inverser en 2026, les journées de location piste étant quasiment au complet. Nous devrions réaliser les mêmes recettes réelles de fonctionnement en 2026 qu'en 2024.

3.3 Un résultat de fonctionnement en baisse

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat de l'année N	-169 238,61	33 392,08	88 502,45	80 459,37	108 378,16	-80 154,26
Résultat antérieur reporté	32 499,80	-136 738,81	-103 346,73	-14 844,28	65 615,09	173 993,25
Résultat cumulé	-136 738,81	-103 346,73	-14 844,28	65 615,09	173 993,25	93 838,99



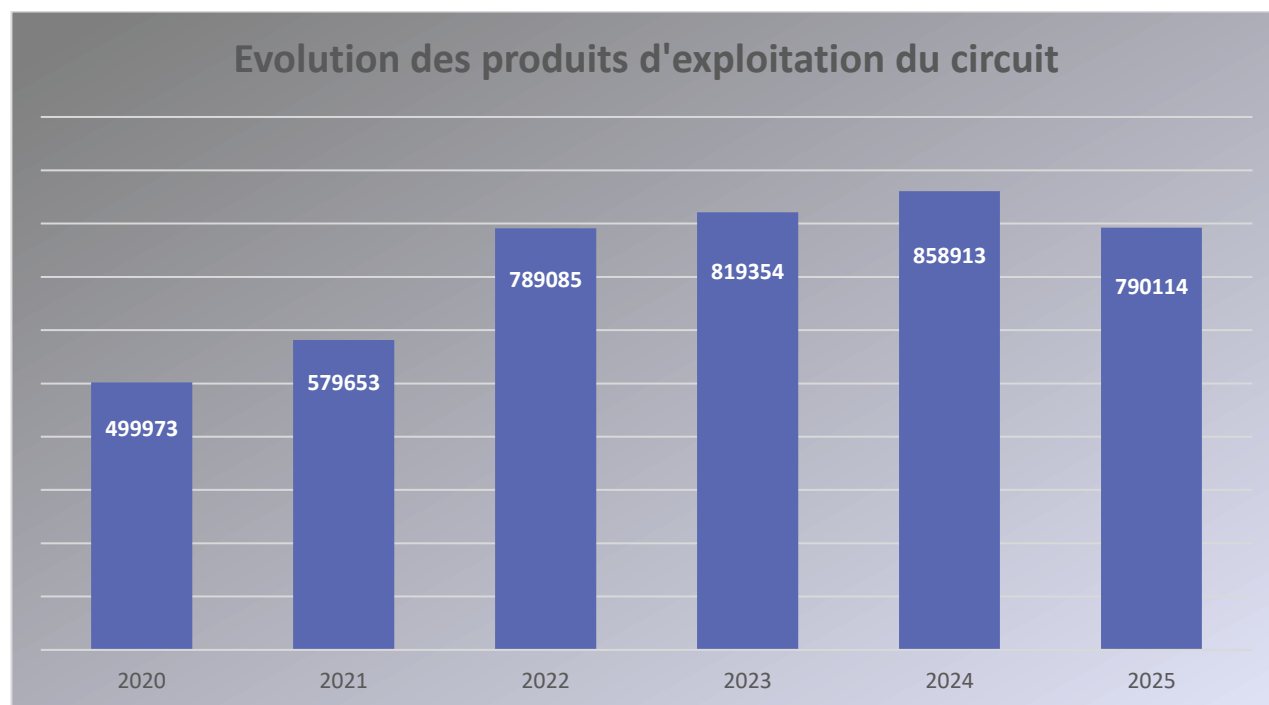
Le syndicat mixte parvient à maintenir un résultat de clôture de l'exercice 2025 cumulé positif (+93 838.99 €) grâce à l'excédent antérieur reporté. Notons que le résultat de l'année N, hors report s'établit à - 80 154.26 €.

Il sera impératif en 2026 de restaurer les marges en diminuant les dépenses de charges à caractères générales et augmentant les recettes de l'activité. Cela devrait se faire naturellement compte tenu de la reprise de l'activité depuis le 10 août 2025 et les dépenses de fonctionnement uniquement dues aux travaux de la piste.

3.4 Les recettes d'exploitation du circuit

3.4.1 Recettes issues de l'activité Piste automobile et motos

En 2025, les recettes d'exploitation de la piste du Circuit du Var s'élèvent à 790 114 €, soit une diminution de 8% par rapport à 2024. Notons que la période de fermeture du circuit représente 11 % de journées en moins à la suite des travaux.



3.4.2 Les autres recettes

Participations des membres

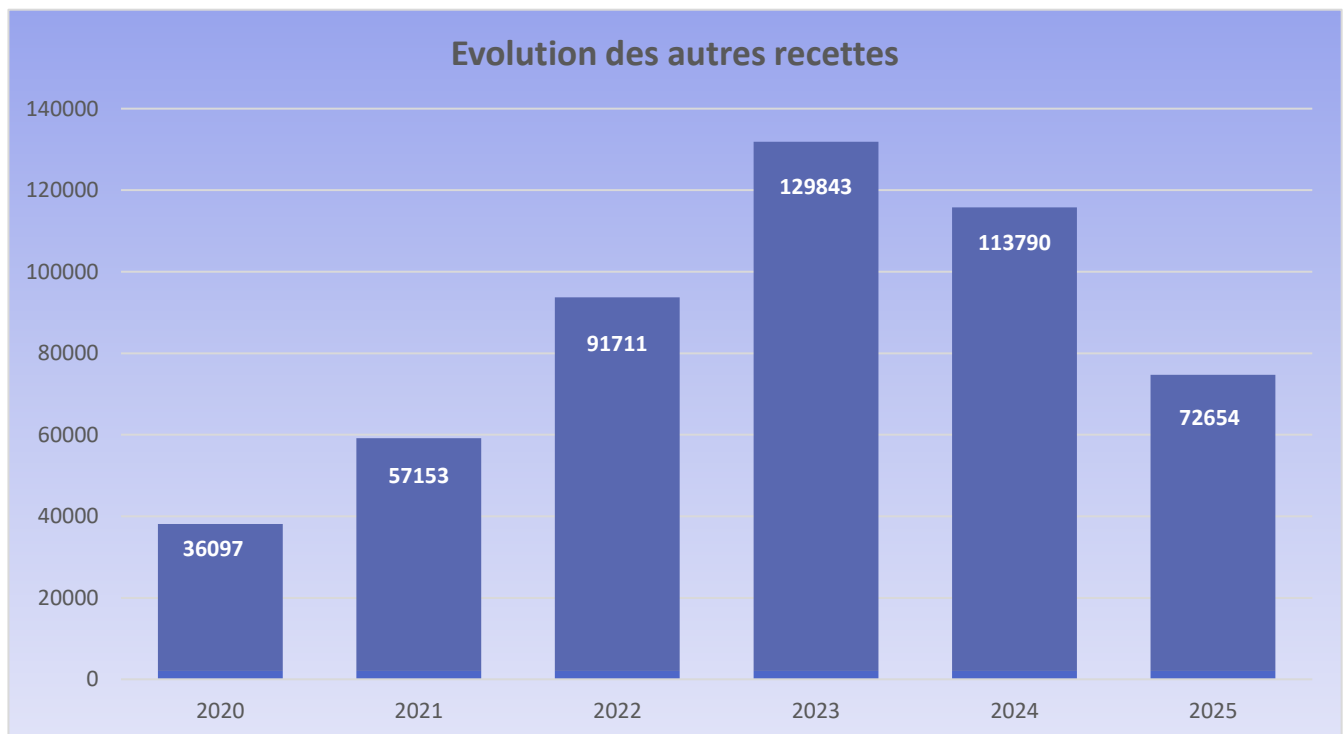
Notons l'encaissement des participations des membres du syndicat au chapitre 74 à hauteur de 88 786.11 € en 2025. La modification des statuts en 2025 a permis de fixer le montant des participations statutaires en fonction des compétences de chaque membre :

- ⇒ Conseil Départemental : 33 428.78 €
- ⇒ Mairie du Luc : 29 571.61 € (+ 24 500 € de participation à la taxe foncière)
- ⇒ Mairie des Mayons : 1 285.72 €

Revenus des immeubles

Outre les recettes liées à la piste (location + prestations de sécurité), le syndicat mixte bénéficie des recettes dues à diverses AOT, aux locations des prestations annexes (boxes, salle de réunion, restaurant, bâtiment ZIG-ZAG, karting...).

Celles-ci ont également été impactées à la suite de la fermeture pour travaux. On note une baisse de 36 % en 2025 par-rapport à 2024.



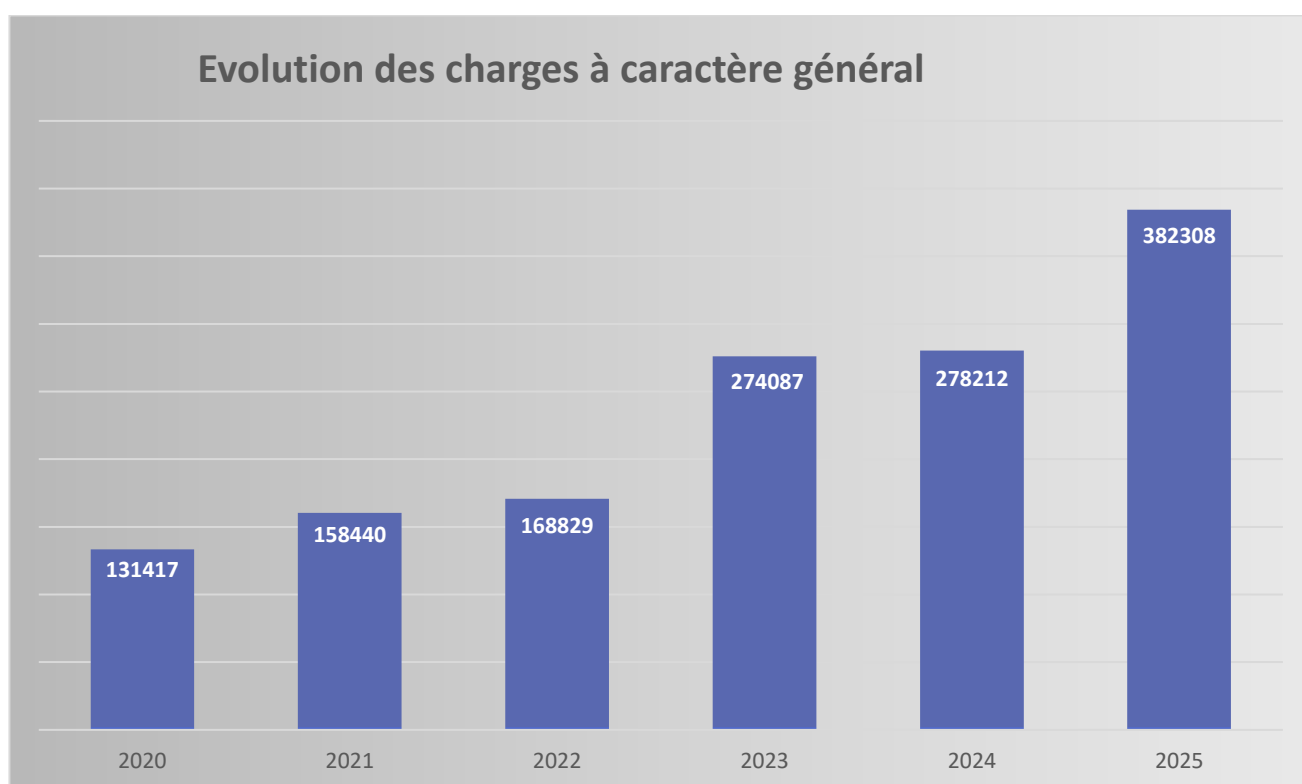
Notons que, conformément aux éléments énoncés ci-dessus, celles-ci devraient retrouver un niveau correct en 2026.

3.5 Les dépenses de fonctionnement

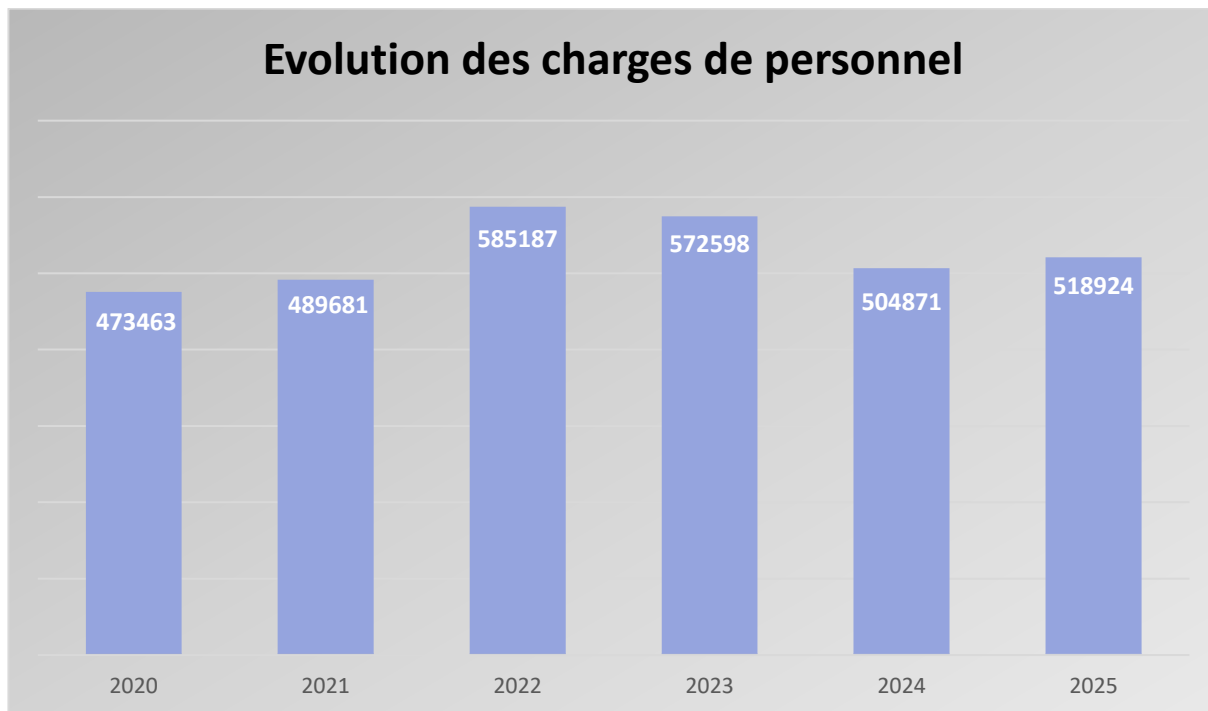
3.5.1. Des charges à caractère général en augmentation de 37 % par-rapport à 2024

Cette augmentation est due comme évoqué précédemment aux dépenses liées aux travaux de rehaussement des rangées de pneus au bord de la piste, à l'augmentation du montant de l'assurance RC exploitation, aux frais d'avocat et au paiement des soldes de la taxe foncière.

Il faut noter également une augmentation des frais de prestations de services extérieurs pour le service sécurité, due à l'absence à la fois d'un agent chef de poste en disponibilité en 2025, et de la pré-retraite du responsable sécurité piste (qui ne travaillait plus qu'à mi-temps). Notons aussi le remplacement d'un équipier sécurité piste, en maladie durant 6 semaines.



3.5.2 Les charges de personnel



Les charges de personnel ont augmenté de 3 % en 2025 par rapport à 2024. Cela est principalement dû aux avancements d'échelons et/ou de grades de certains agents ainsi que de l'augmentation prévue par l'Etat de la CNRACL.

En 2026, il faudra prévoir au budget une augmentation de ces charges, d'une part à la suite de la réintégration après disponibilité d'un agent, d'autre part pour faire suite au recrutement d'un responsable des affaires générales. Notons que les charges de l'agent recruté pour les missions d'agent préventionniste responsable sécurité piste seront moins onéreuses ; en effet, il relève de la catégorie C.

4 – La dette

4.1 Encours de la dette (en K€)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total Annuité	138.87	114.94	110.67	183.28 (y/c prêt relais 80 k€)	124.44	157.33
Encours dette	1 530.42	1 244.83	1 209.67	1 259.41	1132.89	2555.19 (y/c prêt relais 800 k€)

A noter :

La ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 euros, ouverte en 2020, a été intégralement remboursée en 2024.

Au cours de l'exercice 2025, compte tenu du montant élevé des travaux de réfection de la piste et leur réalisation dans un délai très court, il a été nécessaire de recourir à plusieurs outils :

- ⇒ Deux lignes de trésorerie d'un montant total de 380 000 €, pour faire face au décalage de trésorerie, notamment de TVA ;
- ⇒ Un prêt relais subvention (durée 2 ans maximum) de 800 000 € pour permettre de disposer de la trésorerie nécessaire au paiement des prestataires en attendant le versement de la subvention de 800 000 € octroyée par le Département du Var. Ce prêt sera soldé une fois la subvention totalement perçue.

Enfin, comme convenu lors de l'élaboration du budget, un emprunt de 700 000 € à long terme a été contracté pour financer la requalification de la piste du circuit automobiles et motos.

Ce prêt a un impact sur l'annuité de la dette et l'encours.

4.2 Orientations 2026 en matière d'endettement

Il n'est pas prévu à l'étape du Débat d'orientations budgétaires d'avoir recours à l'emprunt en 2026.

5 – Perspectives 2026 : les éléments à prendre en compte en section de fonctionnement

Pour 2026, en attendant que les grandes orientations soient définies, les participations statutaires des uns et des autres devraient être stables. Les grandes orientations en fonctionnement et en investissement devront toutefois être décidées avant la fin du mois de juillet, afin d'établir un plan pluriannuel d'investissement.

⇒ Les dépenses en 2026

En matière de dépenses de fonctionnement, la situation devrait être globalement stable, tout en tenant compte des augmentations annuelles des différents fournisseurs (EDF, carburants, assurances...).

Comme en 2025, les dépenses courantes de fonctionnement devront être maîtrisées afin d'éviter une augmentation des charges.

Il faudra cependant considérer l'amortissement de la réfection de la piste. En effet, si les amortissements ne sont que des écritures d'ordres budgétaires, le chapitre 042 en section de fonctionnement se trouve impacté. Ainsi, le montant des amortissements 2026 devrait s'élever à 140 310 € (au lieu de 82 071 € en 2025).

Il faudra également prévoir le paiement d'une partie de la taxe foncière 2025 et 2026 (60 000 €), dans l'attente de l'estimation et la détermination de l'assiette d'imposition par un expert en immobilier. En effet, pour rappel, le syndicat est toujours en discussion avec le Trésor Public à la suite de la revalorisation du taux de taxation par l'Etat en 2018.

Dans l'attente, il sera nécessaire de prévoir le montant de la totalité des sommes dues en provisions.

En matière de gestion de personnel, il faudra prévoir :

- Le recrutement d'un agent(e) responsable des affaires générales (en lieu et place du directeur d'exploitation, dont le départ est prévu au 1^{er} mars)
- Pour le service sécurité piste, la signature de contrats de prestations de services avec des auto-entrepreneurs et quelques contrats de vacation permettront de palier entre mars et novembre l'accroissement de l'activité. (Comme évoqué précédemment, les dépenses seront moins importantes pour ce service, à la suite du retour d'un agent en disponibilité, et du remplacement du responsable sécurité piste qui exercera ses fonctions à temps plein).

⇒ Les potentielles recettes en 2026

- **Etude et installation d'une pompe à essence sur le circuit**

Ce projet poursuit un double objectif : économique et de sécurité routière

En effet, l'absence de pompe à essence sur le circuit impose aux utilisateurs d'aller en centre-ville du Luc en Provence se ravitailler.

Au-delà du gain économique pour le syndicat, il y a un enjeu réel de sécurité routière par cette installation directement sur le Circuit. En effet, les pilotes quittent la piste avec leurs véhicules de sports (formule, voiture ou moto) et partagent la route avec les autres automobilistes créant ainsi du danger sur les routes départementales.

- **Exploitation de la dalle**

Lancement d'un AMI pour l'exploitation par un privé de la dalle, dans le but d'une activité de loisirs.

- **Développement de la publicité sur le circuit**

Développer la publicité des partenaires sur le circuit.

- **Mise en location d'une parcelle pour une activité en lien avec le circuit**

La mise en location de la parcelle située à proximité des pré-paddocks est envisagée. Cette parcelle inutilisée aujourd'hui, présente un fort potentiel économique.

- **Installation de panneaux photovoltaïques sur le site**

Une étude a d'ores et déjà été élaborée par Territoires d'énergie 83, il sera nécessaire en 2026, d'étudier plus finement le projet, avec l'objectif d'établir un AMI avant la fin 2026.

6. La section d'investissement

6.1 Répartition des dépenses d'investissement en 2025

Les dépenses d'investissement en 2025 s'élèvent à 1 874 647.44 € HT.

Notons notamment en 2025 :

Compétence « circuit » :

- Travaux de réfection de la piste et ses abords
- Acquisition d'une balayeuse

Compétence « Base de loisirs » :

- Réfection du parcours du mini-golf
- Création du city stade
- Mise en sécurité du site à la suite du rapport du bureau VERITAS

6.2 Quelles actions en section d'investissement en 2026

En plus du paiement du solde des factures de BECO et EIFFAGE (travaux de réfection de la piste, pour la compétence « circuit »), quelques travaux (impératifs et obligatoires pour la sécurité) sont prévus, estimés à environ 70 000 €. Ils sont répartis comme tel :

- Système PPMS : 10 000 €
- Mise en place de grillage anti-intrusion autour de certaines zones de la piste : 45 000 €
- Radios PC sécurité : 5 000 €
- Filet balai pour le nettoyage de la piste : 10 000 €